

MEDSTAT II: Asymétries dans le secteur des Statistiques du Commerce Extérieur avec les Pays Partenaires Méditerranéens

2009 edition

Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop: <http://bookshop.europa.eu>;
- chez votre libraire, en lui donnant le titre, le nom de l'éditeur et/ou le numéro ISBN;
- en contactant directement un de nos agents de vente.
Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: <http://bookshop.europa.eu> ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop: <http://bookshop.europa.eu>;
- auprès des représentations ou délégations de la Commission européenne.
Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: <http://ec.europa.eu> ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009

ISBN 978-92-79-13751-8

DOI 10.2785/3432

Numéro de catalogue: KS-RA-09-016-FR-N

Thème: Statistiques générales et régionales

Collection: Methodologies and working papers

© Communautés européennes, 2009

MEDSTAT II: Asymétries dans le secteur des Statistiques du Commerce Extérieur avec les Pays Partenaires Méditerranéens

Table des Matières

A.	Introduction.....	5
B.	Différences	5
C.	L'asymétrie : exercice "miroir" et résultats	6
D.	Egypte : déclarations douanières et améliorations dans la collecte des données statistiques.....	7
E.	Israël : une nouvelle classification, plus précise, des produits	7
F.	Syrie : révision de la nomenclature du pays partenaire.....	8
G.	Maroc : inclusion du commerce en Énergie Électrique.....	8
H.	Confidentialité du pays partenaire pour les importations de l'UE de produits énergétiques.....	8
I.	UE : Exclusion des réparations d'avions.....	8
J.	Difficultés concernant l'identification des réexportations et des activités de transformation	9
K.	Zones franches.....	9
L.	Recommandations	9
	ANNEXE 1: Principales causes des asymétries dans les statistiques miroirs.....	11
	ANNEXE 2: Synthèse des résultats des études d'asymétrie avec les PPMs.....	13

Remerciements:

Cette publication a été préparée par Nicola Veronese et Henri Tyrman.

Le manuscrit a été finalisé en juillet 2009.

Les experts aimeraient remercier les représentants des administrations nationales des différents Pays Partenaires Méditerranéens pour leur aimable hospitalité et leur collaboration fructueuse sans qui cette étude n'aurait pu avoir lieu.

Cette publication a été élaborée dans le cadre de MEDSTAT II, le programme régional de coopération statistique euro-méditerranéen financé par l'UE.

De janvier 2006 à septembre 2009, le programme MEDSTAT II visait à:

- harmoniser les méthodes statistiques dans les pays partenaires méditerranéens conformément aux conventions et normes européennes et internationales;
- améliorer la comparabilité des données entre les pays partenaires ainsi qu'avec les États membres de l'UE et les pays de l'AELE;
- augmenter la qualité des services offerts aux utilisateurs par les instituts nationaux de statistique et leurs organismes partenaires associés à la production des statistiques.

Une attention particulière était accordée à 9 secteurs: commerce des marchandises et des services, comptes nationaux, statistiques sociales, énergie, agriculture (y compris la pêche), environnement, tourisme, transport et migration.

Site Web de MEDSTAT: <http://ec.europa.eu/eurostat/medstat>

Contacts: EUROPEAID-INFO-MEDSTAT2@ec.europa.eu

A. Introduction

1. Les statistiques du commerce extérieur s'avèrent très utiles pour mesurer la compétitivité des pays et des zones géographiques, mettre en place des politiques économiques, préparer des négociations commerciales et s'assurer du respect des accords commerciaux. Toutefois, pour obtenir des analyses précises, il est indispensable de se fonder sur des chiffres comparables.
2. Il n'existe pas, au niveau international, une méthodologie unique pour la production de statistiques du commerce extérieur. Même s'il existe des recommandations internationales émanant des Nations Unies, les pays adoptent souvent des méthodologies qui s'en écartent quelque peu, avec un impact plus ou moins important sur la comparabilité des données.
3. L'une des caractéristiques des statistiques du commerce extérieur est qu'elles ne sont pas produites sur des principes de comptabilité. Ainsi, lorsqu'on compare les exportations du pays A vers le pays B aux importations du pays B depuis le pays A, les chiffres ne correspondent jamais. Pour identifier les principales causes de tels écarts, on a recours à des études d'experts (voir plus de détails sur les différentes causes d'asymétries en annexe 1).
4. En considérant les objectifs clé de l'accord de Barcelone et le besoin élevé de statistiques fiables pour soutenir les négociations commerciales, huit études bilatérales des flux miroir entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens (PPMs) ont été effectuées dans le cadre du programme MEDSTAT II afin d'évaluer la qualité et la comparabilité des données et fournir des recommandations pour des améliorations et harmonisations futures.
5. Les études ont comparé les données du commerce les plus récentes déclarées dans l'Union Européenne et dans les PPMs ainsi que les régimes douaniers et statistiques. Les résultats préliminaires ont été discutés par les experts dans le cadre des missions menées à bien dans les PPMs pendant lesquelles l'exploitation additionnelle de données, les recherches sur le terrain et les discussions bilatérales ont été une contribution de valeur pour expliquer les anomalies majeures et pour formuler des recommandations finales.
6. Même si la comparabilité des données peut encore être améliorée, les résultats obtenus jusqu'à présent dans le cadre du programme MEDSTAT II sont à la fois importants et pertinents pour l'interprétation et l'optimisation des chiffres de la zone EUROMED. Ceci facilitera d'ailleurs le suivi du développement d'une zone de libre-échange sur le pourtour méditerranéen.

B. Différences

7. Dans les statistiques du commerce extérieur, certaines différences entre les chiffres miroir sont liées à l'application de la méthodologie internationale elle-même, qui stipule, par exemple, que les exportations doivent être évaluées sur une base FAB ("Franco à bord"), tandis que les importations doivent être exprimées sur une base CAF ("Coût, assurance et fret"). Bien évidemment, l'incidence de l'assurance et du fret varie en fonction du type de biens et du mode de transport choisis. Le moment de l'enregistrement peut également être un facteur clé, notamment dans le cas du commerce intercontinental ou du commerce de biens spécifiques. Les causes sont multiples et génèrent des différences même si les pays suivent scrupuleusement les

recommandations internationales. Toutefois, leur impact est généralement limité (moins de 10 %).

8. D'autres disparités "miroir" sont dues aux différences dans les méthodologies adoptées par les pays concernés. Par exemple, les Etats membres de l'UE produisent des statistiques du commerce extérieur harmonisées, conformément aux réglementations européennes, tandis que les pays méditerranéens possèdent leurs propres méthodologies nationales. Même si tous tendent à respecter les normes établies par les Nations Unies, les différences existantes peuvent être particulièrement significatives lorsqu'on compare les échanges commerciaux au niveau du détail et au niveau global. Les causes de disparités les plus courantes sont liées à l'adoption de systèmes commerciaux différents (commerce général/commerce spécial¹) et aux différences de couverture; les biens qui entrent dans une zone spécifique du territoire économique d'un pays ou en sortent (par exemple : entrepôts sous douane, zones franches, biens pour transformation, etc.) pouvant être exclus de la compilation des statistiques du commerce extérieur.

C. L'asymétrie : exercice "miroir" et résultats

9. Dans le cadre du programme MEDSTAT II, des exercices "miroir" nord-sud et sud-sud ont été réalisés dans le but d'évaluer le niveau de comparabilité et de qualité des données, de quantifier les disparités "miroir" entre les produits considérés au niveau détaillé et global, d'en identifier les causes et de proposer des recommandations permettant de les supprimer.
10. Les experts MEDSTAT II se sont rendus dans les Pays Partenaires Méditerranéens (PPMs) afin de partager les résultats des analyses avec les administrations locales compétentes (les Instituts nationaux de statistiques et les Administrations des douanes, en particulier), ont effectué des recherches conjointes supplémentaires et ont trouvé les causes précises des principales divergences. En outre, un groupe de travail spécial, dénommé "groupe EJPAI", a été constitué. Celui-ci a réuni l'Egypte, la Jordanie, l'Autorité Palestinienne et Israël pour discuter des divergences décelées dans le cadre du commerce bilatéral et les éliminer. Des réunions multilatérales de l'EJPAI ont été organisées en différents lieux, qui ont permis d'obtenir des résultats précieux et de faciliter la coopération entre les administrations.
11. Les résultats ont été extrêmement utiles et encourageants. L'analyse des procédures douanières adoptées par les pays partenaires a permis aux experts de préparer des recommandations spécifiques sur les types de transactions à inclure dans les statistiques commerciales. La coopération entre les administrations nationales a été renforcée autour de la recherche de zones d'intégration améliorant la qualité globale des données. Lorsque les divergences au niveau global étaient extrêmement marquées, les pays ont décidé de modifier leur système de production et leur méthodologie (adoption du système de commerce général et de nomenclatures plus proches des normes internationales). C'est ce qui s'est produit en Egypte, où les exportations et les importations représentaient la moitié de celles déclarées par l'Union

¹ Le système de commerce général est appliqué lorsque le territoire statistique d'un pays coïncide avec son territoire économique. Par conséquent, avec le système de commerce général, les importations comprennent tous les biens qui entrent à l'intérieur du territoire économique du pays considéré et les exportations incluent tous les biens qui quittent le territoire économique du pays considéré. Le système de commerce spécial (définition stricte) est d'usage quand le territoire statistique est limité à la zone de libre circulation, c'est à dire à la partie du territoire sur laquelle il est possible « de disposer des biens sans aucune restriction douanière ». Le système de commerce spécial (définition étendue) est d'usage lorsque (a) les biens qui entrent dans le pays en vue d'un travail à façon ou qui quittent le pays après travail à façon et (b) les biens qui entrent ou qui quittent une zone franche industrielle sont aussi enregistrés et inclus dans les statistiques du commerce international de biens (*Statistiques du commerce international - Concepts et définitions*, Nations Unies, série M, n°52, révision 2).

Européenne, principalement en raison du rôle significatif des zones franches nationales.

12. Les paragraphes suivants montrent quelques exemples des résultats les plus significatifs obtenus durant les exercices d'analyse "miroir" entre l'UE et les PPMs (des résultats plus détaillés sont fournis dans l'annexe 2).

D. Egypte : déclarations douanières et améliorations dans la collecte des données statistiques

13. Les résultats d'une étude "miroir" ont été présentés dans le cadre d'un atelier de travail organisé par l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (CAPMAS), auquel ont également participé des délégués de la Direction des douanes. Jusqu'alors, la production de statistiques du commerce extérieur égyptien était fondée sur les données collectées par les bureaux régionaux du CAPMAS dans les principaux sites douaniers. Toutefois, l'étude "miroir" a mis en évidence un défaut de couverture substantiel lié au fait que les bureaux du CAPMAS ne recevaient pas la totalité des déclarations douanières. En outre, la définition stricte du système de commerce spécial s'appliquait et la nomenclature des produits adoptée par le CAPMAS était fondée sur la version du Système Harmonisé de désignation et codification des marchandises des Nations unies de 1992 (SH). Les zones franches égyptiennes et les silos étaient considérés comme des zones extra-territoriales et les importations effectuées depuis ces zones vers la zone de libre circulation étaient enregistrées sans distinction de produits.
14. A la suite de l'atelier, un nouveau système de production a été mis en place en Egypte. Le SH de 2007 a été adopté par le CAPMAS à partir de janvier 2008 et il a été décidé, afin de s'aligner sur les chiffres réels du commerce, de publier les données selon le système du commerce général et d'éviter les doublons dans la collecte et le stockage de données. Des protocoles d'accord ont été signés afin que le CAPMAS puisse avoir un accès direct aux serveurs des autres administrations. Les données relatives aux importations sont à présent extraites des nouvelles bases de données de l'Administration des douanes, tandis que les données relatives aux exportations proviennent de l'Administration générale chargée du contrôle des exportations et des importations du Ministère du commerce et de l'industrie.

E. Israël : une nouvelle classification, plus précise, des produits

15. En Israël, des nomenclatures de produits différentes pour chaque flux commercial étaient utilisées. Le fait que la classification des exportations ne suive pas tout à fait le SH a provoqué d'importantes distorsions lors de la saisie des données israéliennes dans les bases de données internationales (la base de données Comtrade des Nations Unies et la base de données Comext d'Eurostat). En effet, une grande partie du commerce a été enregistrée sous la catégorie de produits "Autres", ce qui a sérieusement affecté la comparabilité des données au niveau des chapitres. Toutefois, Israël a commencé à mettre en place, à partir de 2008, une nouvelle classification des exportations qui a permis d'éliminer partiellement ce problème.
16. Certaines asymétries UE-Israël importantes au niveau des chapitres étaient dues à l'application israélienne de la confidentialité du produit. La révision des règles de confidentialité, qui étaient basées sur la réattribution d'un type de commerce particulier à d'autres chapitres du SH, devrait être réétudiée à l'avenir.

17. Le commerce entre Israël et l'UE dans le secteur "Diamants travaillés mais non montés" (Code SH 710239) doit être étudié en détail en tant que cause de l'une des asymétries majeures détectée dans les exercices d'analyse "miroir" entre l'UE et les PPMs.

F. Syrie : révision de la nomenclature du pays partenaire

18. L'exercice "miroir" UE-Syrie a montré à quel point la comparabilité peut être affectée lorsqu'on s'écarte quelque peu des classifications normalisées. Les chiffres syriens dans la base de données Comtrade ont été modifiés par la transcodification incorrecte du code "CEE" du pays partenaire adopté par la Syrie jusqu'en 2007, selon sa nomenclature nationale. Les échanges commerciaux entre la Syrie et le pays partenaire de la "CEE" ont été attribués à tort à "Autres pays européens non spécifiés ailleurs" au lieu de "Autres pays de l'Union européenne non spécifiés ailleurs", ce qui a généré une sous-estimation de 30 % des importations de la Syrie en provenance de l'Union européenne.

G. Maroc : inclusion du commerce en Énergie Électrique

19. L'analyse miroir UE-Maroc basée sur les données de 2006 a révélé une asymétrie complète dans le commerce d'énergie électrique en direction du sud. Grâce aux recherches effectuées par l'Office des Changes, il a été découvert que l'Office National de l'Électricité n'a pas rempli de déclaration douanière depuis 2004 et par conséquent, les données n'ont pas été incluses dans les statistiques du commerce extérieur. Des contacts ont été établis entre les administrations compétentes et les données concernant l'énergie électrique ont été à nouveau incluses dans les statistiques du commerce extérieur depuis 2007.

H. Confidentialité du pays partenaire pour les importations de l'UE de produits énergétiques

20. L'analyse réalisée dans le cadre des autres études "miroir" entre Pays partenaires méditerranéens et UE a permis d'identifier des causes de divergences aux niveaux du chapitre ainsi qu'au niveau détaillé de la classification des produits. Par exemple, l'écart majeur entre le nord et le sud (environ 5 milliards d'euros), détecté dans le commerce de combustibles minéraux entre l'Algérie et l'Union européenne en 2006 était lié au fait que certains pays de l'Union européenne considéraient comme confidentiels les "pays partenaires" impliqués dans les importations de gaz naturel.

I. UE : Exclusion des réparations d'avions

21. L'écart, jusqu'en 2005, entre la méthodologie de l'Union européenne et les recommandations internationales relatives au traitement des réparations a également généré des asymétries structurelles avec ses partenaires, en particulier en ce qui concerne le commerce d'avions et de moteurs à réaction. Ces asymétries ont été retrouvées dans la plupart des études "miroir" réalisées avec les pays partenaires. Alors que, selon la méthodologie internationale, les réparations devaient être exclues des statistiques du commerce extérieur, les pays de l'Union européenne enregistraient dans les importations la valeur des biens à réparer et dans les exportations la valeur de ces biens plus la valeur des réparations. La méthodologie européenne a été modifiée

depuis le 1er janvier 2006, contribuant à une réduction sensible des asymétries bilatérales.

J. Difficultés concernant l'identification des réexportations et des activités de transformation

22. Grâce à la collaboration de certains États membres de l'UE et des PPMs, les experts ont découvert que les principales asymétries détectées pour des catégories particulières de produits sont liées aux activités de réexportation par l'Union Européenne. Ceci affecte plus particulièrement le commerce des catégories "Machines automatiques de traitement de l'information" (SH 8471), "Appareils téléphoniques" (SH 8517), "Appareils de transmission pour la radio/téléphonie" (SH 8525) et certains produits textiles et de confection. Toutefois, l'indisponibilité de statistiques concernant les réexportations au niveau de la communauté européenne limite la possibilité de recherches approfondies sur ce sujet.
23. L'activité de travail à façon (dans laquelle les matières premières ou produits semi-finis sont transformés en vue d'une réexportation sans que les entreprises aient à payer des droits de douane ou la TVA sur les produits utilisés) cause des asymétries dans plusieurs secteurs, principalement le secteur textile/de confection (UE-Tunisie), le secteur de la bijouterie (Israël-Jordanie) mais aussi dans le commerce de biens électroniques et le secteur lié à l'automobile entre l'UE et les PPMs. Dans ces cas, les asymétries sont causées par l'application de différentes règles de couverture et d'estimation. Il serait souhaitable de réaliser des analyses complémentaires concernant le commerce du secteur textile et de confection entre l'UE et la Tunisie.
24. La mise en place d'une zone de libre échange Euro-méditerranéenne pourrait aussi élargir les écarts liés à certains régimes statistiques.

K. Zones franches

25. Au cours des dernières années, le rôle des zones franches dans le commerce extérieur s'est accru dans certains PPMs et va probablement continuer de s'accroître à l'avenir. Les pays doivent prendre conscience de l'impact que cela peut avoir sur l'exhaustivité des statistiques du commerce et adapter leur système de commerce en conséquence afin de garantir une bonne couverture par leurs statistiques.

L. Recommandations

26. Les exercices "miroir" réalisés dans le cadre du programme MEDSTAT II ont été un outil puissant pour évaluer la qualité des données du commerce, détecter les déviations méthodologiques et identifier les problèmes particuliers liés au commerce international. Dans plusieurs cas, des actions concrètes ont été mises en œuvre pour adapter la méthodologie appliquée, élargir la couverture, et corriger les données du commerce, contribuant ainsi à améliorer rapidement la qualité et la comparabilité des données. Les efforts entrepris pendant le projet pour assurer une meilleure coordination entre les administrations, au niveau national et international, ont contribué à créer les conditions pour une coopération stable et durable entre les producteurs statistiques.
27. Il n'était clairement pas possible de résoudre l'ensemble des anomalies détectées dans le cadre du programme MEDSTAT II, les analyses détaillées supplémentaires n'ayant pas eu lieu faute de temps. Cependant, suite à l'analyse "miroir", les PPMs disposent

maintenant des bonnes expériences et il leur appartient de tirer profit des résultats des études de MEDSTAT II par leurs propres recherches.

28. Cependant le commerce international a pour caractéristique d'être un environnement en évolution dans lequel les principaux partenaires et les produits échangés changent constamment. Le suivi de la comparabilité des statistiques du commerce extérieur demeure fondamental pour encadrer les décisions économiques et politiques. Sur la base de l'expérience réussie faite dans le cadre de MEDSTAT II, il est recommandé d'effectuer des exercices "miroir" à un rythme régulier, non seulement entre l'Union européenne et les PPMs mais également entre les PPMs dans le cadre d'études régionales, du fait que l'expérience a montré que des divergences élevées peuvent exister également entre les données de pays voisins.

ANNEXE 1: Principales causes des asymétries dans les statistiques miroirs

En théorie, les exportations d'un pays devraient être l'image «miroir» des importations du pays partenaire. En pratique, il y a des écarts entre les deux. Les diverses causes d'asymétries peuvent être classées en trois catégories :

1. Les asymétries créées même avec l'application d'une méthodologie harmonisée
2. Les asymétries expliquées par des différences dans la méthodologie
3. Les asymétries créées par des dysfonctionnements dans les systèmes de collecte

1. Exemples d'asymétries créées même lorsque les méthodologies sont harmonisées

- 1.1. En raison de l'évaluation FOB des exportations (excluant les coûts de transport international et d'assurance) et de l'évaluation CAF des importations (comprenant les coûts de transport international et d'assurance), la valeur des importations devrait généralement être plus élevée que la valeur des exportations correspondantes.
- 1.2. Le commerce triangulaire (avec négoce international) : ce commerce existe lorsqu'une compagnie dans un pays A vend des marchandises à une compagnie dans le pays B, qui vend ensuite les marchandises à une compagnie dans un pays C, bien que les marchandises ne soient physiquement déplacées qu'une fois seulement - de A vers C. Dans de tels cas, les statistiques commerciales devraient enregistrer une exportation de A vers C et une importation dans C de marchandises provenant de A. Il y a, cependant, un certain risque que A ou C considèrent le pays B comme leur partenaire commercial, tandis que B n'enregistrera pas ce commerce parce qu'il n'y a aucun mouvement physique dans le pays B.
- 1.3. Le commerce triangulaire (sans négoce international): Si des marchandises sont exportées du pays A vers le pays B et plus tard revendues et réexpédiées vers le pays C, en fonction de l'allocation géographique au pays d'origine, le pays C enregistrera une importation du pays A alors que le pays A enregistrera une exportation vers le pays B, et B une exportation vers C. Finalement, des asymétries sont créées entre A et C, ainsi qu'entre B et C.
- 1.4. Ecart temporel: la même transaction peut être enregistrée sous des périodes de référence différentes en raison des délais de transport.
- 1.5. Différences de taux de change : en raison du décalage temporel entre les procédures douanières dans le pays d'exportation et le pays d'importation, la valeur des marchandises peut être affectée par quelque variation du taux de change.
- 1.6. Confidentialité statistique : la confidentialité peut affecter la classification par produit ou par pays partenaire. Des asymétries peuvent se produire parce que la confidentialité n'est pas appliquée de la même manière dans tous les pays. Par exemple, un pays peut enregistrer une transaction sous un code différent de produits ou de pays par rapport à son partenaire.

2. Exemples d'asymétries expliquées par des différences dans la méthodologie

- 2.1. La distinction entre le commerce « général » et le commerce « spécial » : si deux pays appliquent des systèmes de commerce différents, des contradictions peuvent apparaître. Par exemple, les exportations d'un pays A vers un pays B où les marchandises sont placées en entrepôt sous douane seront incluses dans les statistiques de B si B applique le système de commerce général, mais elles seront exclues si le pays B applique le système de commerce spécial.
- 2.2. Certaines transactions spécifiques peuvent être suivies par deux pays partenaires selon différentes méthodes : marchandises envoyées avant ou après réparation, marchandises destinées à une utilisation temporaire, crédit-bail, etc.

3. Exemples d'asymétries créées par des dysfonctionnements dans les systèmes de collecte

- 3.1. Quelques produits peuvent être exclus des statistiques commerciales dans un des pays partenaires pour des raisons de confidentialité (matériel militaire par exemple).
- 3.2. Quelques produits spécifiques (électricité, produits maritimes, bateaux, avions, logiciels, etc.) peuvent ne pas être suivis correctement par les administrations douanières et des différences dans les traitements statistiques peuvent apparaître.
- 3.3. Des transactions frauduleuses peuvent affecter les déclarations au niveau des douanes, en particulier du côté des importations, où les droits de douane sont généralement payés.
- 3.4. Des erreurs peuvent s'introduire dans le système de collecte des autorités douanières, soit par les compagnies déclarantes elles-mêmes ou lors du traitement des déclarations. L'informatisation croissante des déclarations en douane devrait graduellement limiter ce risque.
- 3.5. Différences dans la classification des produits, due aux difficultés rencontrées par les entreprises pour classer correctement leurs produits. Les erreurs ou les différentes interprétations des classifications détaillées de produit peuvent causer des écarts mineurs dans les statistiques miroir au niveau détaillé ou même au niveau agrégé.

Recommandations

Les principaux objectifs et conclusions d'une étude d'asymétries doivent être adaptés à chaque catégorie d'asymétrie. Des recommandations devraient être formulées pour:

- expliquer les sources d'asymétrie du premier type (application d'une méthodologie harmonisée). Ces asymétries vont persister mais il est important de les mesurer pour pouvoir informer les utilisateurs aussi bien que les producteurs.
- améliorer l'application des normes internationales afin de réduire les asymétries du deuxième type (application de méthodologies différentes)
- mettre en application des mesures correctives dans les systèmes nationaux afin de réduire les asymétries du troisième type (dysfonctionnements dans les systèmes de collecte).

ANNEXE 2: Synthèse des résultats des études d'asymétrie avec les PPMs

1. Huit études d'asymétrie ont été effectuées dans le cadre du programme MEDSTAT II entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens suivants : Algérie (DZ), Egypte (EG), Israël (IL), Jordanie (JO), Liban (LB), Maroc (MA), Syrie (SY) et Tunisie (TN).
2. Les études ont analysé la structure du commerce des PPMs et le niveau des asymétries entre l'UE et les PPMs pour le total du commerce, par chapitre et au niveau détaillé des produits pour les deux courants commerciaux (en se concentrant sur les dix principaux chapitres). En outre, une étude semblable a été effectuée pour analyser le commerce entre les membres du groupe EJPAI (Egypte, Israël, Jordanie, et Autorité Palestinienne).
3. Les études ont été menées entre décembre 2006 et août 2009. Selon la disponibilité des données, des analyses détaillées ont été effectuées pour les années 2004 à 2007 (ainsi que sur le premier trimestre 2008 pour le groupe EJPAI, dû aux changements importants mis en application par l'Egypte à partir de janvier 2008).

Tableau 1

	JO	EG	DZ	SY	MA	LB	IL	TN	EJPAI
Devise utilisée dans l'analyse	€	€	€	€	€	€	€	€	\$
Période observée	2001-2005	2000-2004	2000-2004	2002-2006	2002-2006	2000-2004	2003-2007	2003-2007	
Analyse détaillée	2005	2004	2004 (1)	2006	2006	2004	2007	2007	2005-2008

(1) L'analyse au niveau SH2 a également été produite en utilisant les données 2005-2006.

4. Le tableau 2 fournit une indication sur le niveau global de l'asymétrie entre les statistiques du commerce de l'UE et des PPMs pour les flux de commerce Sud-Nord (exportations des PPMs comparées aux importations de l'UE) et les flux de commerce Nord-Sud (exportations de l'UE comparées aux importations des PPMs).
5. Le niveau global des asymétries dépend en grande partie du pays partenaire et de la direction du commerce.
6. Quelques pays avaient un niveau limité d'asymétrie (en-dessous de 10%) pour les deux flux. C'est le cas d'Israël, du Maroc et de la Tunisie. Quelques pays ont enregistré des asymétries significatives sur un flux seulement : l'Algérie et la Syrie pour les importations, le Liban pour les exportations. Deux pays ont eu un niveau élevé d'asymétrie pour les deux flux : l'Egypte et la Jordanie.

Tableau 2 : Vue d'ensemble du total des asymétries entre l'UE et les PPMs

	Ecart Miroir							
	Sud-Nord				Nord-Sud			
	Exportations PPMs vers UE-25 (1000 Euro)	Importations UE-25 des PPMs (1000 Euro)	Ecart Miroir Sud-Nord		Exportations UE-25 vers PPMs (1000 Euro)	Importations PPMs de l'UE-25 (1000 Euro)	Ecart Miroir Nord-Sud	
			Valeur (1000 Euro)	%			Valeur (1000 Euro)	%
JORDANIE	124 115	375 076	250 961	202,2	2 315 469	2 028 265	-287 205	-12,4
EGYPTE	2 217 471	4 191 972	1 974 500	89,0	7 398 116	3 059 961	-4 338 154	-58,6
ALGERIE	13 932 458	15 251 581	1 319 122	9,5	9 451 495	8 062 116	-1 389 379	-14,7
SYRIE	3 493 711	3 455 586	-38 125	-1,1	2 902 799	1 698 860	-1 203 938	-41,5
MAROC	7 349 554	7 159 447	-190 106	-2,6	10 387 890	9 882 012	-505 877	-4,9
LIBAN	146 651	240 367	93 715	63,9	3 224 947	3 022 096	-202 850	-6,3
ISRAEL	11 671 813	11 351 149	-320 664	-2,8	14 286 886	13 645 370	-641 516	-4,5
TUNISIE	8 782 949	8 975 115	192 165	2,2	9 503 610	9 052 109	-451 500	-4,8

Note: Ecart Miroir en valeur = Importations - Exportations ; Ecart Miroir en % = (Importations-Exportations)/Exportations

7. Des analyses détaillées ont été faites en se concentrant sur les principaux chapitres avec le niveau le plus élevé d'asymétries (au niveau 2 chiffres du Système Harmonisé de classification des produits). Le tableau 3 récapitule les résultats obtenus.
8. Si quelques types de produits apparaissent spécifiquement pour quelques liens bilatéraux, quelques chapitres paraissent plus fréquemment comme source d'asymétrie pour plusieurs pays ou pour plusieurs flux :
9. Le chapitre 88 (avions) a souvent été une source d'asymétries car, comme indiqué précédemment, les transactions liées aux réparations ont été incluses dans les données de l'UE jusqu'à la fin 2005.
10. Quelques chapitres apparaissent dans la liste à cause de leur part élevée dans le commerce des PPMs : c'est le cas du chapitre 27 (carburants minéraux, pétroles, produits de distillation, etc.) dans les exportations de l'Algérie, de l'Egypte et de la Syrie, ou de l'industrie textile (chapitres 60, 61, 62) pour les exportations de l'Egypte, du Maroc, et de Syrie. Pour le flux Nord-Sud, les chapitres 84 (machines) et 85 (équipement électrique et électronique) sont souvent des sources d'asymétries.
11. Suite à l'analyse détaillée des asymétries entre l'UE et les PPMs, il s'avère que les principales raisons expliquant les écarts sont les suivantes :
 - a. Confidentialité du pays partenaire dans quelques pays de l'UE (en particulier pour le chapitre SH27)
 - b. Réparations des avions (SH88, SH84 et SH90)
 - c. Différences dans les systèmes de commerce (impact sur le travail à façon)
 - d. Difficultés pour mesurer le commerce impliquant des zones franches
 - e. Absence d'utilisation des registres pour mesurer le commerce des navires et des avions (SH88 et SH89)
 - f. Difficultés pour mesurer le commerce de diamants (SH71)

- g. Enregistrement du pays d'origine pour les voitures usagées en application des recommandations internationales
- h. Sous-déclaration possible des valeurs

Tableau 3 : Les principales asymétries du commerce UE-PPMs par chapitre SH

	Nord-Sud		Sud-Nord	
	SH	million d'Euro	SH	million d'Euro
EU-JO	88	140,6	84	145,6
	84	36,6	87	65,6
	40	15,9	99	55,4
	25	11,4	90	46,9
	90	10,8	85	34,9
EU-EG	27	571,6	84	1109,4
	61	180,9	88	422,9
	88	140,6	85	409,4
	72	125,4	89	364,2
	84	97,9	87	189,3
EU-DZ	27	-2469,8	87	-622,4
	88	307,5	88	-342,9
	28	37,4	84	-254,8
	84	32,7	04	126,7
	74	16,3	90	-69,3
EU-SY	61	-70,6	84	-354,8
	27	64,3	27	193,7
	15	-25,8	85	-184,4
	25	23,0	17	-150,0
	41	-11,0	87	-106,5
EU-MA	85	-427,2	84	-147,0
	07	152,7	62	-114,4
	62	-122,6	87	-81,9
	08	84,4	27	-70,8
	28	-74,6	99	-51,5
EU-LB	88	34,1	88	-119,8
	89	17,8	27	101,6
	05	14,6	85	-97,3
	85	5,9	84	-87,4
	71	5,5	87	70,9
EU-IL	38	-722,1	84	-514,1
	71	-700,1	85	-241,9
	27	630,0	71	165,3
	85	-303,2	90	-86,0
	39	-124,2	33	-82,3
EU-TN	61	126,8	85	-236,8
	85	121,4	60	-182,2
	62	-104,0	62	112,3
	27	-90,6	27	-125,9
	94	62,6	52	76,4

12. Le tableau 4 fournit une mesure quantitative des résultats des études, en termes de valeur des écarts « résolus » (soit expliqués, soit qui disparaissent après des mesures correctives).

Tableau 4 : Résultats des vérifications, million d'euro

	Ecarts pour le flux Sud-Nord	Ecarts « résolus » en valeurs absolues au niveau des chapitres *	Ecarts pour le flux Nord-Sud	Ecarts « résolus » en valeurs absolues au niveau des chapitres *
EU-JO	250,9	203,9	-289,2	230,0
EU-EG	1 974,5	181,6	-4 338,1	566,5
EU-DZ	1 319,1	2 795,4	-1 389,3	538,9
EU-SY	-38,0	0,0	-1 203,9	692,2
EU-MA	-190,1	65,5	-505,9	272,0
EU-LB	93,7	34,1	-202,8	138,7
EU-IL	-320,7	1 983,4	-641,5	165,0
EU-TN	192,2	:	-451,5	:

* Les écarts résolus sont mesurés en termes absolus et peuvent être plus élevés que les écarts sur les flux Sud-Nord ou Nord-Sud.

13. Des résultats significatifs ont été obtenus grâce aux diverses études déjà effectuées, mais il est clair que pour plusieurs PPMs, il y a encore une marge de progression afin de limiter les asymétries à l'avenir, à partir d'investigations supplémentaires.

Recommandations

14. Compte tenu des possibilités d'amélioration dans la plupart des PPMs, un ensemble de recommandations a été fait pour chaque pays partenaire. Les recommandations les plus fréquentes sont les suivantes :

- Adoption des classifications internationales (produit, pays partenaires)
- Vérification de la couverture totale
- Adoption du système de « commerce spécial (définition étendue) » ou du système de « commerce général »
- Amélioration de l'information concernant le commerce par l'intermédiaire des zones franches
- Poursuite et renforcement de la coopération avec les autorités douanières
- Définition de nouvelles règles de confidentialité
- Meilleure utilisation des registres pour les navires et les avions (SH 88 et SH 89)
- Amélioration des contrôles pour les valeurs de commerce sous-déclarées
- Vérification de l'activité de sous-traitance en particulier dans les secteurs du textile, de l'automobile et de la bijouterie
- Organisation d'ateliers de travail au plan national
- Restructuration des procédures douanières adaptées à la convention de Kyoto
- Organisation périodique de nouvelles études d'asymétries.

Commission européenne

**MEDSTAT II: Asymétries dans le secteur des Statistiques du Commerce Extérieur
avec les Pays Partenaires Méditerranéens**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2009 — 15 p. — 21 x 29.7 cm

ISBN 978-92-79-13751-8
ISSN 1977-0391